



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 29-2022

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2021  
des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai  
Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Mardi 10 janvier 2023 à 19h30, salle CJS,  
rue de Lausanne 21

Préavis déposé au Conseil communal le 17 novembre 2022

## PRÉAVIS N° 29-2022

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2021 des postulats et motions  
Demandes de prolongation de délai  
Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

---

### **Table des matières**

1	Préambule.....	2
2	Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000 .....	2
3	Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXI <sup>e</sup> siècle : moderne et piétonnier", du 20 juin 2013.....	3
4	Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013.....	3
5	Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013 .....	4
6	Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015.....	4
7	Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017 .....	5
8	Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017 .....	6
9	Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018 .....	7
10	Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 / Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018 / Postulat de M. François Delaquis "Transformation numérique: une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter", du 12 décembre 2019 .....	8
11	Postulat de M. Jean-Marc Dupuis intitulé "De l'oxygène pour les Renanais, de l'hydrogène pour les transports", du 27 juin 2019 .....	10
12	Postulat de M. François Delaquis intitulé "Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver", du 10 octobre 2019.....	11
13	Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé "Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network", du 5 mars 2020.....	11

14	Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé "Joue-la comme Renens! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais", du 25 juin 2020 .....	12
15	Postulat de Mme la Conseillère communale Marie Schneider intitulé "Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires renanais", du 25 juin 2020 .....	13
16	Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois et de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé "Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels au stade du Censuy", du 8 octobre 2020.....	14
17	Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé "Un braquet solidaire", du 8 octobre 2020.....	14
18	Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé "Une multimodalité accessible", du 5 novembre 2020 .....	15
19	Postulat de M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulé "Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus", du 10 décembre 2020 .....	16

Renens, le 7 novembre 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

## **1 Préambule**

Selon la pratique en vigueur depuis juin 2009 et suivant l'article 57 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité dépose son rapport sur les initiatives en suspens adressées par le Conseil communal.

A l'instar du dernier rapport en date (préavis N° 8-2021), les réponses apportées aux interventions concernées impliquent, pour certaines, leur classement définitif une fois ces dernières validées par le Conseil. A noter également que le présent préavis est usuellement confié pour traitement à la Commission de gestion, avec la présence d'une large délégation de la Municipalité.

## **2 Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000**

### **Résumé**

La motion de M. Stöckli demande à la Municipalité de présenter un projet de réalisation pour une bibliothèque municipale à Renens. Celle du groupe libéral demande la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque moderne au centre-ville (salle de lecture, CD, DVD, vidéo et autres supports multimédias actuels ou futurs).

### **Réponse de la Municipalité**

En l'état et tel qu'évoqué lors des séances de commission pour les préavis N° 8-2021 et N° 75-2020, la Municipalité estime avoir épuisé les pistes de réflexion sur la concrétisation d'une bibliothèque-médiathèque au centre-ville ou ailleurs sur le territoire renanais. Elle ne dispose pas de nouveaux éléments qui lui permettraient de répondre aux présents objets.

L'absence d'une opportunité concrète, même à moyen terme, explique qu'aucun article spécifique n'ait été inclus dans le programme de législature 2021-2026, tel qu'évoqué dans le cadre du précédent rapport. La thématique n'en reste pas moins intégrée au sein de l'axe *Œuvrer pour la qualité de la ville et la qualité de vie* par le biais de la mesure "Développer et déployer la politique culturelle".

Considérant un laps de temps aussi important depuis le dépôt des deux initiatives, force est de constater que la définition d'un projet tel que demandé par les deux motions n'a plus de réelle raison d'être. En 2022, la bibliothèque du Léman est un site important. Elle offre de nombreuses animations au cours de l'année et développe encore ses prestations pour aller à la rencontre d'un public plus large, y compris hors ses murs. La Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) est également présente à Renens, dans l'enceinte du gymnase, et propose aussi des services de qualité à proximité directe

du centre, au cœur d'un nouveau quartier en plein développement. La Municipalité en revient ainsi aux mêmes réflexions et conclusions amenées dans le cadre préavis des suspens N°50-2019 (voir pp. 2-4), soit le développement au cours des années d'une véritable offre de bibliothèque publique de qualité à Renens.

Le statut réglementaire de la motion ne permet cependant pas un classement direct et nécessite soit un projet de décision, soit un contre-projet. La Municipalité proposera dès lors un concept d'utilisation du fonds dit "Berty Michoud" qui n'impliquera cependant pas la réalisation d'une nouvelle bibliothèque à part entière sur le territoire communal.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ces deux motions.**

**3 Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXI<sup>e</sup> siècle : moderne et piétonnier", du 20 juin 2013**

**Résumé**

Le postulat de Mme Widmer et la motion de M. Keller demandent à la Municipalité de changer la zone de rencontre constituée des rues de la Mèbre, de la Source et du Midi en zone piétonne.

**Réponse de la Municipalité**

Le traitement de ces deux objets dépend entièrement de la fin du chantier du tram et, avec ce dernier, de la redéfinition du concept de mobilité au centre-ville. Aucun élément complémentaire n'est venu enrichir la réflexion à ce sujet depuis le précédent rapport.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser les délais de réponse à cette motion ainsi qu'à ce postulat.**

**4 Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013**

**Résumé**

Afin de faire face à la crise du logement que subit l'arc lémanique et qui impacte également Renens, le postulat demande à la Municipalité de mettre en place les mesures et outils nécessaires prévus par la loi pour offrir une aide individuelle au logement (AIL) à quelque 500 familles qui pourraient en bénéficier. Une telle mesure concerne (au moment du dépôt du postulat) 1'564 personnes pour la Commune. Ces aides sont prévues dans le Règlement sur l'aide au logement (RAIL), dont le Canton s'est doté en 2007.

**Réponse de la Municipalité**

La gestion de l'outil des aides individuelles au logement (AIL) reste tributaire d'une refonte complète du système global d'aide au logement au niveau cantonal. Annoncé à différentes reprises, ce processus ne dispose toujours pas d'un agenda arrêté à l'heure actuelle. Dès lors, les AIL sont régulièrement sujettes à des évolutions à la marge, notamment dans la prise en charge de certains coûts. Suite à de récentes modifications dans la répartition de compétences entre Canton et communes, le projet renanais développé par l'office du logement et le service Bâtiments-Domains-

Logement doit faire l'objet d'adaptations pour intégrer de nouveaux acteurs qui n'étaient jusqu'ici pas concernés. Une réponse complète sera présentée au Conseil communal d'ici début 2023.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

## **5 Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013**

### **Résumé**

Le postulat de Mme Rouyet et de M. Niang demande à la Municipalité d'entamer une réflexion qui devra permettre la création au centre-ville d'un espace dédié aux activités culturelles et associatives. Afin d'intégrer toutes les franges de la population, la définition de cet espace devrait se faire par le biais d'une démarche participative.

### **Réponse de la Municipalité**

L'état d'avancement de l'îlot de la Savonnerie ne permet pas de mettre en lumière de nouveaux éléments quant à l'inclusion d'un futur espace culturel. De même, aucune opportunité alternative n'a pu être identifiée depuis le début de la législature pour envisager à terme la réalisation d'un lieu fédérant le riche tissu associatif renanais. La réflexion reste en cours au sein des services concernés dans l'attente d'un potentiel espace disponible.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

## **6 Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015**

### **Résumé**

Dans un contexte de grands travaux qui impacte particulièrement le tissu commercial du centre-ville, une démarche d'harmonisation des horaires avec les autres communes de l'Ouest lausannois est proposée. Il s'agit concrètement de permettre une fermeture des commerces à 18h le samedi, soit une prolongation d'une heure en comparaison de la situation actuelle.

### **Réponse de la Municipalité**

La consultation des commerces de proximité de Renens, telle qu'annoncée dans le précédent rapport a pris du retard en raison de la charge de travail des services concernés. D'autre part, l'entrée en fonction au printemps 2022 d'un poste de juriste au sein du Secrétariat municipal a permis de donner le coup d'envoi à la révision complète du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins, en collaboration avec la Police du commerce. Cette réflexion doit permettre une nouvelle mise en contexte de la thématique des horaires du samedi. Le dépôt d'une réponse complète à la présente motion se voit dès lors à nouveau repoussé, faute de nouveaux éléments à mettre en exergue. Ladite réponse s'inscrira désormais en parallèle du futur préavis sur la mise à jour du règlement.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à cette motion.**

### **7 Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017**

#### **Résumé**

La Ville de Lausanne a abaissé la vitesse maximale à 30 km/h la nuit sur certains axes routiers centraux. Partant de ce modèle et pour diminuer les nuisances sonores, renforcer la sécurité et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, il est demandé à la Municipalité d'étudier à son tour l'opportunité d'abaisser à 30 km/h la vitesse maximale entre 22h et 6h sur tout ou sur une partie des axes routiers renonais actuellement limités à 50 km/h.

### **Réponse de la Municipalité**

L'étude liée à la gestion du bruit ne pourra finalement pas être achevée en 2022 tel qu'annoncé dans le précédent rapport. En effet, d'autres projets routiers d'importance ont dû être priorités tout au long de l'année. L'intensité des travaux routiers liés au futur tram, auxquels s'ajoutent les premières interventions pour le bus à haut niveau de service (BHNS) ou encore la finalisation du chantier de la gare ne constituaient pas un cadre adéquat pour entamer une nouvelle modification importante de la circulation à Renens. Dès lors, le suivi de la dernière phase avant validation par la Commission cantonale de circulation pour un passage d'axes routiers à 30 km/h la nuit ainsi qu'une entrée en vigueur sont repoussés à 2023.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

**8 Postulat de M. François Delaquais "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017**

**Résumé**

Si l'Etat, à travers une politique de l'éducation physique et du sport, oriente son action principalement sur les programmes d'éducation physique, mais aussi sur le lien avec les fédérations et la gestion des infrastructures, il revient aux communes de concrétiser une politique du sport sur leur territoire. Le postulat demande ainsi à la Municipalité de définir une approche globale du sport à Renens par le biais d'un plan directeur, et d'étudier la possibilité d'une structure dédiée aux activités sportives.

**Réponse de la Municipalité**

La législature 2021-2026 a vu la création d'un nouveau dicastère de tutelle pour l'activité physique et le sport à Renens ainsi que la nomination d'un délégué qui a débuté ses activités au mois de mai 2022. L'ouverture de ce poste s'inscrit dans une volonté de doter ce secteur d'une structure à part entière, afin de pouvoir déployer une politique ambitieuse et cohérente.

Le délégué a déjà pu nouer des premiers contacts avec les milieux associatifs privés. Il s'est également rapproché des différentes associations cantonales et fédérales en lien avec l'activité physique et le sport afin de rester informé des évolutions et de positionner Renens parmi les communes investies dans ce domaine. De plus, une enquête auprès de la population a été lancée en septembre – enquête dont les résultats seront présentés d'ici au premier semestre 2023. Ces démarches qualitatives (rencontre avec les différents acteurs) et quantitatives (enquête auprès de la population) constitueront le socle du futur projet de politique sportive. Finalement, une rencontre s'est tenue au mois de septembre où ont été conviés l'ensemble des actrices et acteurs renenais de l'activité physique et du sport ainsi que le Conseil communal. L'objectif était de présenter la nouvelle équipe et de donner quelques pistes potentielles sur l'évolution de cette thématique à Renens.

L'établissement d'un plan directeur communal constitue une priorité. Tenant compte du début récent du délégué ainsi que d'une nouvelle structure administrative à consolider, il n'est pas encore possible de fixer un horizon précis pour le dépôt d'un projet de politique communale du sport. Dès lors, le délai évoqué dans le préavis N° 8-2021 ne peut pas être tenu et se voit décalé à 2023.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

## **9 Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018**

### **Résumé**

Dans le cadre de la procédure de naturalisation, une importance particulière est accordée à la connaissance historique générale des candidats vis-à-vis de la Suisse. Sur cette base, le postulat demande de réfléchir à une action de promotion concrète de l'histoire liée à Renens, mais aussi au Canton de Vaud et à la Suisse, afin que ce type de savoir ne reste pas cantonné à un apprentissage théorique. La proposition avancée vise particulièrement à expliciter de manière visible dans l'espace public le nom des rues et autres places stratégiques (par exemple avec des plaques informatives).

### **Réponse de la Municipalité**

La loi sur le droit de cité vaudois qui régit la procédure de naturalisation a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette nouvelle mouture a réduit le rôle des communes à sa portion congrue. Dans cette configuration, il est dès lors difficile d'avoir un impact concret sur le processus de connaissance et d'assimilation de l'histoire nationale, cantonale ou communale exigée par toute démarche de naturalisation.

La Municipalité retient du présent postulat une volonté d'incarner l'apprentissage de l'histoire suisse – qu'elle soit liée à une procédure de naturalisation ou non – au-delà d'une unique connaissance à court terme et désincarné. Parmi les actions envisageables, le texte évoque l'installation de plaques de rue. Après étude auprès des services communaux concernés, cette première solution ne semble pas atteindre sa cible pour différentes raisons.

Tout d'abord, une plaque seule peut évoquer une signification sans pour autant délivrer d'explication, notamment pour des raisons de place disponible sur leur format standard. De plus, une vue d'ensemble des plaques en lien avec des dates historiques permet de souligner leur nombre très limité à Renens (passage du 1<sup>er</sup>-Août, avenue du 14-Avril, avenue du 24-Janvier, avenue du 1<sup>er</sup>-Mai) – Renens ayant historiquement orienté son onymie vers les noms de lieux-dits ou de caractéristiques géographiques et botaniques. Ces mêmes plaques évoquant des dates sont situées à des emplacements soit impraticables à la lecture, soit dans des lieux peu passants. Finalement, on peut douter de l'efficacité d'une plaque d'information générale à l'époque du *tout accessible* sur Internet par le biais d'un téléphone portable.

La Municipalité a dès lors privilégié une autre approche pour faire connaître l'histoire de Renens. Plutôt qu'une action sur les infrastructures, elle a préféré une approche de contact direct avec la population par le biais du service des archives, selon différentes matérialisations. Il s'agit tout d'abord de visites guidées au cœur de Renens. En collaboration avec La Ferme des Tilleuls ou dans le cadre des Balades en 1020, elles permettent de faire connaître des endroits emblématiques de Renens et témoins de son développement. Les thématiques abordées sont alors autant liées à l'histoire de la Commune qu'aux spécificités de certains espaces.

Le patrimoine urbanistique n'est pas en reste avec notamment des collaborations avec Patrimoine Suisse pour les 50 ans du Prix Wakker (visites thématiques sur l'évolution urbanistique de Renens) ou encore dans le cadre de différents événements liés à des inaugurations de chantiers (visites pour les 175 ans des CFF et fin des travaux du périmètre gare).

En parallèle de ces actions de terrain, s'inscrit également une volonté de mettre en valeur le patrimoine archivistique communal et de le rendre accessible au public. La Commune a ainsi participé activement à la semaine des archives suisses 2022 en proposant plusieurs conférences réalisées par

l'archiviste communal, relatives à l'histoire de certains sites communaux (parc Sauter, place de la gare, Hôtel de Ville), ainsi qu'au travers d'une exposition à la Salle de spectacles.

Cette volonté de valorisation passe également par un stand de présentation lors de la journée des nouveaux habitants ou encore par la création d'une page dédiée sur le site Internet de la Commune – page appelée à être alimentée et mise jour régulièrement. A noter également que les futurs travaux pour la refonte du site ainsi que des actions de numérisation permettront à terme un accès facilité aux données des archives rennaises.

Finalement, il faut encore citer la publication depuis septembre 2020 dans chaque édition du Carrefour Info (distribué en tous-ménages à plus de 12'000 exemplaires) d'articles revenant sur la signification des lieux-dits et noms de rues à Renens. A noter que ces articles sont tous accessibles en version numérique depuis le site internet.

L'ensemble de ces actions diverses et variées mais aussi entièrement gratuites – implémentées depuis l'arrivée du nouvel archiviste communal en lien avec son mandat de valoriser le patrimoine archivistique –, sont l'expression d'une volonté de rapprocher les habitantes et habitants de Renens de l'histoire de leur commune. Le travail entamé ces dernières années doit se poursuivre pour faire connaître ces démarches et permettre à un public toujours plus large de s'approprier cette histoire.

En faisant ici l'inventaire de multiples actions, la Municipalité estime proposer un état des lieux complet du travail de promotion des archives et de l'histoire communale auprès de la population. Si les éléments présentés ci-dessus ne réalisent pas directement la proposition de plaques de rues mentionnée dans le postulat, ils sont autant d'outils concrets allant dans le sens général souhaité. Pris en tant qu'ensemble, ils constituent une offre cohérente, complète et pérenne pour la promotion d'une connaissance incarnée de l'histoire de Renens.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme Haas-Torriani.**

**10 Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 / Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018 / Postulat de M. François Delaquis "Transformation numérique: une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter", du 12 décembre 2019**

### **Résumés**

Le postulat de Mme Rossel invite la Municipalité à étudier la mise en place de mesures permettant de lutter contre le phénomène de fracture numérique qui met certaines personnes en marge de la société. Cette thématique renvoie à la numérisation de nombreuses démarches telles que la recherche d'emploi, l'achat d'un ticket de transport et plus généralement la possibilité de rester en contact. Il est ainsi demandé à la Municipalité de répertorier les offres existantes à Renens et d'étudier la possibilité de donner l'impulsion pour mettre en place des formations ou des opérations de sensibilisation, notamment pour ce qui concerne la communication entre collectivités publiques et population.

Le postulat de M. Montabert base sa réflexion sur la problématique générale du non-recours aux prestations sociales financières des collectivités publiques. Dans l'optique d'apporter une réponse au niveau communal, ce texte souligne le besoin de simplifier l'accès à l'information sur les différentes aides mises à dispositions et les démarches relatives proposées par la Commune. Il est demandé en particulier à la Municipalité de repenser le site Internet de la Ville afin de permettre un accès facilité, limpide et unique à la liste exhaustive des aides et de systématiser les démarches directement en ligne.

Le postulat de M. Delaquis demande à la Municipalité d'étudier l'impact de la cyberadministration sur l'administration communale dans ses différents processus, ses relations avec les usagères et usagers, mais aussi de définir des mesures d'accompagnements pour toutes les catégories de la population.

### **Réponse de la Municipalité**

Concernant le postulat relatif à un accès efficace aux aides communales, le travail demandé par le postulant a été implémenté sur le site Internet de la Ville dans le courant de l'année 2021 déjà. Ainsi, depuis la page d'accueil de [www.renens.ch](http://www.renens.ch), il est possible de cliquer directement sur l'icône "Vos démarches". Celles-ci sont ensuite classées par thèmes. Chaque hyperlien renvoie ensuite à des pages dédiées exhaustives (descriptions, conditions d'octroi, formulaires en ligne, coordonnées de contact). Une présentation similaire est appliquée aux subventions, également accessibles depuis la page d'accueil. Au vu du délai nécessaire à finaliser des propositions pour lutter contre la fracture numérique et pour développer une politique globale de cyberadministration, il est proposé de répondre d'ores et déjà à l'intervention de M. Montabert.

Tel qu'abordé dans le précédent rapport, les deux autres postulats concernés seront traités de manière commune considérant qu'ils abordent tous différentes facettes d'un même processus de numérisation des services et des outils de l'administration communale.

Des actions ont été entreprises en plus de celles décrites ci-dessus, avec notamment le projet de gestion électronique des documents, validé par le Conseil communal par le biais du préavis N°26-2022. Ce projet d'infrastructure s'inscrit dans une même optique d'amélioration des outils à disposition des collaboratrices et collaborateurs communaux. Il implique des formations qui permettront à terme une maîtrise de ces nouvelles procédures au sein de l'administration. Cette expérience et les bonnes pratiques prises à l'interne serviront ensuite de base pour un accompagnement efficace de la population dans le cadre de futures procédures dématérialisées.

Concernant la thématique de la fracture numérique, la Conférence des Affaires Sociales a formé un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises en 2021. Ce dernier a notamment rencontré la déléguée cantonale au numérique pour une présentation de la stratégie cantonale en la matière. Les membres du groupe de travail ont également pu prendre connaissance des différentes offres associatives pour répondre aux besoins des personnes confrontées à des difficultés d'accès aux prestations sociales, faute d'outils ou de connaissances suffisantes sur le plan numérique. Actuellement pour Renens, des soutiens allant dans ce sens sont proposés par le Forum des Associations de Renens (FAR), par l'Association des Familles du Quart Monde, par l'association Lire et Ecrire, par l'association Mobicel' ou encore par la Croix-Bleue. Afin d'offrir un véritable service centralisé à la population, un dossier a été élaboré et déposé à début 2022 dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Direction générale de la cohésion sociale et le Conseil de politique sociale (CPS) intitulé "Vaud pour vous" (programme d'appui social à la population).

Il s'agit d'autant de mesures et étapes intermédiaires dans la mise en place d'une politique générale de cyberadministration. Cette dernière sera développée et présentée dans le cadre d'un premier préavis dédié – qui englobera également la refonte du site Internet – ainsi que dans un second préavis

portant sur le renouvellement de l'infrastructure informatique de la Ville. L'importance stratégique de la thématique, l'ampleur de la planification mais aussi le travail de définition de la nouvelle identité graphique de Renens dans le courant de l'année 2022 ont retardé les projections temporelles évoquées dans le préavis N° 8-2021. La réponse aux deux postulats concernés est repoussée à 2023.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Montabert et propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse aux postulats de Mme Rossel et de M. Delaquis.**

## **11 Postulat de M. Jean-Marc Dupuis intitulé "De l'oxygène pour les Renonais, de l'hydrogène pour les transports", du 27 juin 2019**

### **Résumé**

Le postulat de M. Dupuis a pour but d'inciter la Commune à utiliser l'hydrogène comme option de carburant pour les véhicules et promouvoir ainsi son approvisionnement. Il invite dès lors la Municipalité à étudier d'une part l'opportunité d'installer, avec l'aide d'acteurs privés ou non, dans un cadre régional ou non, des stations de recharge pour véhicules fonctionnant à l'hydrogène, et d'autre part de mettre sur pied un réseau dit "H2" regroupant les acteurs directement impliqués dans le développement de cette nouvelle technologie.

### **Réponse de la Municipalité**

Considérant le contexte géopolitique de l'année 2022, la problématique de l'approvisionnement énergétique a porté une lumière nouvelle sur la production d'hydrogène en tant que carburant. La Municipalité est également consciente que cette thématique revient régulièrement sur le devant de la scène par le biais d'initiatives entrepreneuriales certes médiatiques, mais néanmoins encore exceptionnelles.

La question de l'hydrogène est une piste prise en compte par les acteurs du secteur énergétique. Tel qu'évoqué dans le précédent rapport, les questions soulevées par le postulat ont été soumises à notre prestataire le SIE SA. Celui-ci mentionne brièvement l'hydrogène dans son rapport d'activité 2021 comme possibilité de pallier les limites d'autres énergies renouvelables, comme le photovoltaïque ou l'hydraulique.

A noter qu'une station-service à hydrogène a depuis ouvert à Crissier. Il ne s'agit que de la huitième station active en Suisse et la seule en Suisse Romande. La demande pour ce nouveau type de carburant reste encore très marginale du point de vue du grand public. Dès lors, il n'existe pas d'avancée majeure ou tangible sur le sujet qui permettrait d'esquisser un positionnement de la Municipalité quant à une promotion de l'hydrogène. Elle estime qu'en l'état, l'installation de Crissier répond largement à la demande au niveau du district mais aussi au niveau régional.

De même, la participation à un réseau d'intérêt n'aura de sens qu'une fois une demande réelle et substantielle constatée. A ce moment, la réflexion devra en effet dépasser les simples frontières communales et les politiques d'approvisionnement être prises à un échelon supérieur. Pour ces différentes raisons et faute d'opportunités concrètes, la Municipalité propose de classer le présent postulat.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Dupuis.**

**12 Postulat de M. François Delaquais intitulé "Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver", du 10 octobre 2019**

**Résumé**

Le postulat de M. Delaquais demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de trouver un meilleur équilibre dans ses critères d'achats courants ainsi que dans ses appels d'offres publics afin de mieux prendre en compte les critères environnementaux et humains. Il est également demandé d'ajouter aux préavis municipaux la liste des critères d'adjudication appliqués dans les appels d'offres des marchés publics.

**Réponse**

La charge de travail générale des services concernés mais également l'attente d'une vision d'ensemble sur l'entrée en vigueur de la nouvelle loi vaudoise sur les marchés publics n'ont pas permis d'avancer significative au moment du dépôt du présent préavis. La révision du droit cantonal sera effective, sauf référendum, au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle s'inscrit dans le cadre de la révision globale du droit des marchés publics au niveau suisse, suite à la révision de l'Accord international de l'OMC sur les marchés publics. Cet accord prévoit notamment un changement de paradigme en renforçant la prééminence des critères qualitatifs (critères sociaux) ou encore une meilleure prise en compte des aspects liés au développement durable dans l'évaluation des offres. Dès lors, le délai évoqué dans le précédent rapport ne pourra pas être tenu et se voit repoussé à l'année 2023.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

**13 Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé "Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network", du 5 mars 2020**

**Résumé**

Le postulat de Mme Golaz Grilli fait référence au réseau Rainbow Cities Network, créé en 2011 avec pour vocation de lutter contre les discriminations des personnes LGBTI. Constitué de 30 villes-membres, dont Berne, Zurich et Genève, il constitue une plateforme d'échange d'expériences sur les questions LGBTI dans les politiques locales. Il permet d'identifier des collaborations ponctuelles, des échanges de bonnes pratiques ou encore des mesures de promotion pour des politiques d'inclusion. Il est ainsi demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'y faire adhérer la Ville de Renens.

**Réponse**

Le dépôt du présent postulat a donné lieu à la création d'un groupe de travail qui s'est penché sur les actions possibles pour une ville comme Renens. L'adhésion au réseau Rainbow Cities Network (RCN) se base sur le critère d'un poste dédié, ce qui a orienté le travail du groupe de travail sur une alternative qui sera présentée dans un futur préavis. Par ailleurs, la déléguée cantonale aux questions LGBTIQ+ a été rencontrée afin d'inscrire le projet dans une vision plus large. Ces travaux ont ainsi permis de mettre en lumière un réseau d'acteurs influents et plus largement l'opportunité pour les collectivités publiques de pouvoir bénéficier d'échanges de bonnes pratiques dans le cadre d'une thématique aussi sensible que celle des questions LGBTIQ+.

En débutant une première réflexion sur les Rainbow Cities, la Municipalité a identifié différentes pistes pour développer une politique communale ciblée en la matière. Le résultat de ces recherches ainsi que les mesures concrètes envisagées seront présentés dans un préavis qui sera déposé dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**14 Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé "Joue-la comme Renens! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais", du 25 juin 2020**

**Résumé**

Si les jeunes de Renens ont la chance de disposer d'un tissu d'associations dense qui leur permet de participer tout au long de l'année scolaire à des activités sportives, il n'en va pas de même durant les périodes de vacances. Le présent postulat demande dès lors la mise en place d'une offre de type passeport vacances, par le biais d'une collaboration étroite avec lesdites associations locales.

**Réponse**

Le début de la législature 2021-2026 a vu la création d'un nouveau dicastère Sport-Intégration-Ressources humaines (SIR). Le travail sur ce sujet a donc été repris dans le cadre d'une réflexion conjointe entre CJS et SIR. La nomination récente d'un délégué au sport permettra une pleine intégration de la thématique sportive ainsi qu'une coordination avec les associations concernées à Renens.

Parmi les mesures concrètes mises en œuvre, il faut citer le travail important fourni depuis le début de la législature pour proposer de nouvelles activités au Centre de rencontre et d'animation (CRA). En 2021, des stages artistiques ont pu être organisés conjointement avec La Ferme des Tilleuls grâce notamment au soutien financier du club Kiwanis. D'autres ateliers se sont déroulés en 2022 avec la participation des étudiants de l'ECAL et le soutien de la Ville. Ces deux dernières années, les enfants de Renens ont pu fréquenter une activité culturelle ou de loisir durant l'entier des vacances scolaires d'été à l'exception de deux jours, que ce soit au sein des centres aérés, lors des colonies à Ondallaz ou par le biais du passeport vacances et d'ateliers. Est également à mentionner la mise en place depuis 2021 d'un partenariat externe pour l'organisation d'animations jeunesse dans des parcs de Renens durant l'été, en collaboration et en complément des actions menées par le CRA. Ce partenariat a été reconduit en 2022 et le sera à nouveau pour les étés à venir.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**15 Postulat de Mme la Conseillère communale Marie Schneider intitulé "Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires renanais", du 25 juin 2020**

**Résumé**

Le postulat souligne le statut encore tabou des menstruations dans notre société, avec comme corollaire une charge financière pour les femmes. Il est dès lors demandé à la Ville de Renens de mettre à gratuitement disposition des établissements scolaires des distributeurs de serviettes hygiéniques et tampons dans les toilettes des filles, afin d'éviter le plus possible les inégalités entre étudiantes.

**Réponse**

Un projet pilote a été lancé en 2021 par le Canton dans le cadre du projet "Agir contre la précarité menstruelle". Celui-ci est mené par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, financé par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, et dispose d'un soutien sur le terrain des unités de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire. Il visait à apporter une solution aux jeunes en situation de précarité menstruelle et mettre à disposition gratuitement des protections périodiques aux élèves en cas de besoin (dans une logique de dépannage). La visée plus générale était également de lutter contre le tabou des règles par la mise en œuvre de projets de sensibilisation et l'apport d'informations sur cette thématique.

51 établissements scolaires y ont pris part – 31 écoles obligatoires et 20 écoles post-obligatoires – dont le Gymnase de Renens et l'établissement secondaire du Léman. En charge du dossier pour la Commune, le service Bâtiments-Domains-Logement (BaDoLog) a participé dans le courant du mois de septembre 2022 à la présentation d'une première synthèse après une année d'application. Disposant désormais de retours d'informations positifs d'acteurs du terrain et de statistiques complètes pour ce test grandeur nature, le service équipera dorénavant les établissements scolaires éligibles pour le territoire renanais.

A cette démarche s'additionnent différentes mesures spécifiques au niveau communal visant à lutter contre la précarité menstruelle. Il faut tout d'abord citer la collaboration entamée avec la Coordination romande des collectifs de la grève féministe et des femmes pour la création d'un distributeur dans l'espace public. Ce distributeur a été installé avec le soutien des services Enfance-Cohésion sociale (ECS) et BaDoLog, ainsi qu'avec le magasin spécialisé Rañute qui en accueille l'infrastructure. Un second distributeur a été élaboré avec l'association Femmes solidaires sans frontières, qui l'a ensuite remis au collectif de femmes sans-abri "Les Lionnes", à l'avenue du 1<sup>er</sup> Mai. Il y a donc désormais deux distributeurs dans l'espace public.

Une première évaluation a été conduite par le service ECS, mettant en exergue le nombre de matériel distribué et les ajustements à intégrer pour la suite. Finalement, une subvention spécifique à ces distributeurs est désormais inscrite au budget du service.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme Schneider.**

**16 Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois et de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé "Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels au stade du Censuy", du 8 octobre 2020**

**Résumé**

Le postulat a pour but d'inciter la Municipalité à réaliser l'assainissement des infrastructures du stade du Censuy (terrain, vestiaires, buvette), de développer les infrastructures pour qu'elles puissent accueillir également filles et garçons, et de proposer un espace convivial pouvant être mutualisé.

**Réponse**

Une réponse circonstanciée au présent postulat a été proposée dans le préavis N° 21-2022 relatif à un crédit d'étude pour le Stade du Censuy. Ledit projet englobe la rénovation du bâtiment existant, l'extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, la réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que la transformation du terrain E en terrain synthétique. Lors de sa mise au vote, le Conseil communal a fait savoir par le biais d'un amendement que la réponse au postulat ne serait prise en compte que dans le cadre concret d'un crédit de construction. Les travaux préparatoires qui permettront de rédiger et de soumettre au Conseil un préavis pour la rénovation du Censuy sont en cours. Son dépôt est prévu pour le premier semestre 2023, tel qu'évoqué dans le préavis N° 21-2022.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**17 Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé "Un braquet solidaire", du 8 octobre 2020**

**Résumé**

En alternative à la voiture et en complément aux transports publics, le vélo s'impose de plus en plus souvent comme moyen de transport au quotidien. Ce moyen de transport ne doit pas pour autant devenir un objet de clivage social. Sur cette base, le postulat demande la mise en place d'une action innovante alliant solidarité, écologie et lien social autour du vélo par le biais d'un atelier "vélo solidaire", soit : un lieu de vente de vélos d'occasion, d'équipements cyclistes à bas prix, de réparations à prix coûtant et de cours d'auto-réparation. Ledit programme pourra également inclure des mécanismes de reconversion professionnelle.

**Réponse**

La réflexion autour de cette thématique comporte différents angles qui nécessitent la coordination de plusieurs services communaux. Cette démarche doit avant tout créer une plus-value sociale, avec des opportunités pour des personnes en difficulté de prendre part à un projet valorisant et favorisant les interactions. Il s'agit également d'une approche formatrice, avec un potentiel de proposition auprès de la jeunesse pour acquérir des savoir-faire techniques ainsi que des savoir-être professionnels. Cette approche s'inscrit finalement dans une optique de promotion de la mobilité douce.

Le travail a débuté au sein des services communaux mais nécessite encore une vision d'ensemble sur les implications en matière de personnel, de besoins financiers mais aussi vis-à-vis de l'offre alentours avec l'identification de partenaires spécialisés, ceci afin de pouvoir présenter des premières mesures.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

## **18 Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé "Une multimodalité accessible", du 5 novembre 2020**

### **Résumé**

Le postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de rendre gratuit le transport de vélos dans les véhicules de transports publics adaptés, ce afin de promouvoir la multimodalité.

### **Réponse**

La gratuité en lien avec les transports publics est une notion difficile à concrétiser. Elle implique de nombreux acteurs tels que les communautés tarifaires, les entreprises de transports ou les collectivités publiques. La Municipalité avait à ce propos effectué une étude approfondie sur l'opportunité d'une gratuité pour les jeunes de Renens (voir préavis N°32-2018, réponse au postulat de M. Daniel Rohrbach "Motion TL"). Cette réflexion soulignait les coûts conséquents d'une telle offre pour la Commune, mais également une organisation complexe d'un point de vue administratif en raison de l'interconnexion entre les différents territoires communaux et types de transports publics concernés.

On retrouve cette même complexité dans le cadre du présent postulat ciblé sur le transport de vélo, et dans les réponses déjà formulées par le Canton et certaines communes. La commission d'étude du Grand Conseil évoque dans son rapport au postulat de Mme Laurence Cretegnny (discuté en séance du 8 juin 2021) que les leviers en mains publiques sont peu nombreux en la matière. L'aménagement de la flotte de véhicules pour favoriser le transfert du vélo reste dépendant des entreprises de transport qui choisissent leur matériel roulant. Les tarifs ne sont également pas du ressort du Canton ou des communes mais dépendent de la communauté Mobilis, soit à nouveau les transporteurs – transporteurs qui n'ont pas tous la même approche vis-à-vis du vélo. Concernant les CFF et le transfert du vélo par train, il est déjà largement encadré (espace dédié dans les wagons, tarifs spécifiques et uniformisés sur l'ensemble du territoire national) et il n'est pas envisageable de mettre en place une règle spécifique au Canton de Vaud.

Le rapport de commission évoque encore que le transport de vélo en tout temps et partout n'est pas réalisable, notamment aux heures de pointe. Pour toutes ces raisons il conclut que les demandes du postulat sont très dures à mettre en place. A la suite dudit rapport et la recommandation de ne pas renvoyer le texte au Conseil d'Etat, celui-ci a été retiré par son auteur.

Ces éléments de réflexion se retrouvent également dans les réponses apportées au niveau communal. La Municipalité de la Ville de Morges, dans son préavis 14/5.22 met en exergue les investissements importants nécessaires pour adapter la flotte des bus MBC qui n'est actuellement pas conçue pour accueillir un grand nombre de vélos. Elle identifie encore la problématique que pourrait causer une hausse potentielle des vélos transportés vis-à-vis de la place disponible, de la sécurité des voyageurs ou encore de la ponctualité des parcours. Dès lors, aucune mesure de gratuité n'a été proposée pour le réseau de Morges.

Les communes de Rolle et Epalinges ne prévoient également pas de mesures allant dans le sens d'une gratuité, soit pour des raisons de compétences, soit en raison d'une trop grande complexité liée à l'adaptation du matériel roulant.

La Municipalité de Renens ne peut à son tour que confirmer les différents points évoqués ci-dessus. Elle ne dispose en effet pas d'éléments complémentaires qui lui permettraient d'identifier des mesures concrètes allant dans le sens du postulat. La faisabilité d'une gratuité pour le transport de vélos sur le réseau public communal semble dès lors compromise. Seules des décisions coordonnées entre acteurs des transports publics et collectivités publiques, prises à un niveau régional, permettraient un changement de paradigme. Les réponses apportées jusqu'ici dans le Canton n'indiquent pour l'heure pas de volonté spécifique en ce sens.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme Golaz Grilli.**

**19 Postulat de M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulé "Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus", du 10 décembre 2020**

**Résumé**

Le postulat demande à la Municipalité d'envisager un dispositif d'insertion professionnelle communal à l'instar du modèle mis en place par la Ville de Carouge (en partenariat avec une fondation du Canton de Genève).

**Réponse**

Le service Enfance-Cohésion sociale a entrepris des démarches au début de l'année 2021 pour pérenniser une nouvelle permanence emploi à Renens. Suite au dépôt du présent postulat, les réflexions ont intégré les questions relatives à une éventuelle prestation dédiée aux personnes de 50 ans et plus. Un mandat a ainsi été confié à un prestataire pour mettre en place une permanence adaptée aux enjeux actuels et effectuer une étude de terrain sur les besoins spécifiques au tissu social communal. Après une année d'activité, de recherche et de relevé statistique, des premières solutions ont été identifiées avec une série de mesures concrètes à mettre en œuvre à court terme. Celles-ci seront présentées et développées dans le cadre d'un préavis en cours de rédaction au sein du service. Ledit document sera déposé au Conseil communal dans le courant de l'année 2023.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 29-2022 de la Municipalité du 7 novembre 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

**D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2021.**

**De considérer qu'il a été répondu aux postulats ci-dessous:**

- Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018
- Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018
- Postulat de M. Jean-Marc Dupuis intitulé "De l'oxygène pour les Renanais, de l'hydrogène pour les transports", du 27 juin 2019
- Postulat de Mme la Conseillère communale Marie Schneider intitulé "Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires renanais", du 25 juin 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé "Une multimodalité accessible", du 5 novembre 2020

**D'accepter de repousser le délai de réponse aux motions et postulats suivants:**

- Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.
- Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier", du 20 juin 2013
- Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013
- Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013

- Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015
- Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017
- Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017
- Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 / Postulat de M. François Delaquis "Transformation numérique: une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter", du 12 décembre 2019
- Postulat de M. François Delaquis intitulé "Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver", du 10 octobre 2019
- Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé "Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network", du 5 mars 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé "Joue-la comme Renens! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais", du 25 juin 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois et de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé "Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels au stade du Censuy", du 8 octobre 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé "Un braquet solidaire", du 8 octobre 2020
- Postulat de M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulé "Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus", du 10 décembre 2020

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre



Membres de la Municipalité concernés:

M. Jean-François Clément, Syndic

Mme Tinetta Maystre

Mme Nathalie Jaccard

M. Didier Divorne

M. Oumar Niang

Mme Karine Clerc